

Communiqué de presse

Signature du contrat de concession des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais

Paris, le 25 février 2015 - La Région Nord-Pas de Calais et la Société d'Exploitation des Ports du Détroit ont signé le nouveau contrat de concession des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais



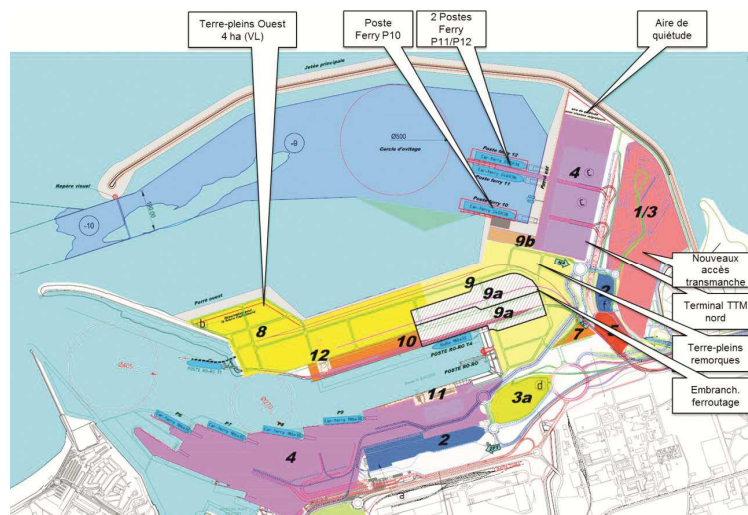
Crédits : NAI/CCICO - Port de Calais

La Région Nord-Pas de Calais et la Société d'Exploitation des Ports du Détroit ont signé jeudi dernier le nouveau contrat de concession des ports de Boulogne-sur-Mer et de Calais. Etaient présents des représentants de la Région et des Collectivités locales concernées, des actionnaires des deux sociétés (d'Exploitation et de Projet), des entreprises en charge de la réalisation des travaux du projet et des établissements financiers participant à la réalisation des investissements.

D'une durée de 50 ans, cette nouvelle concession fait des sites de Boulogne-sur-Mer et de Calais un port unique. La stratégie de développement de ce dernier doit permettre l'expansion équilibrée des deux sites. A Boulogne-sur-Mer, elle participe à renforcer la place de leader du port dans les domaines de la pêche et de l'halioalimentaire, grâce à de nouveaux investissements portant sur la remise à niveau des équipements de la filière halieutique.

A Calais, la nouvelle concession permet de réaliser le projet « Calais Port 2015 », destiné à renforcer l'intégration européenne du site et sa place de leader dans le transport transmanche de passagers et de marchandises. D'un montant de 650 M€ (valeur 2013), le projet comprend :

- la création d'une nouvelle digue d'environ 3 km et d'un bassin de 90 ha ;
- la création de 44 ha de nouveaux terre-pleins par l'utilisation des matériaux de dragage du bassin ;
- la construction de postes d'accostage pour maxi-ferries de dernière génération ;
- les aménagements de desserte routière et ferroviaire associés ;
- un terminal fer-route-mer au point de contact des futures autoroutes de la mer et ferroviaires en provenance du sud de la France et du reste de l'Europe.



UN MONTAGE JURIDIQUE ET FINANCIER INNOVANT

Le projet « Calais Port 2015 » sera réalisé en conception-réalisation par la Société de Projet des Ports du Détroit, sous maîtrise d'ouvrage du consortium concessionnaire, la Société d'Exploitation des Ports du Détroit, constitué par la CCI Côte d'Opale, la CCI Région Nord de France, CDC Infrastructure et Meridiam. Cette structure innovante permet d'isoler les risques d'exploitation de ceux de construction et de maintenance.

« Cette signature constitue une étape décisive dans la mise en œuvre du projet Calais 2015, dans le cadre d'un schéma concessif robuste et innovant auquel CDC Infrastructure est fier de contribuer aux côtés de ses partenaires » a indiqué Marie-Laure Mazaud, Directeur des Investissements en charge du secteur des Transports chez CDC Infrastructure.

Le bouclage financier doit intervenir en juillet 2015 et prévoit la participation du groupe Allianz Global Investors et d'investisseurs tiers, via la souscription d'une émission obligataire d'un montant de 525 M€, en complément de l'apport des investisseurs en fonds propres, de plus de 117 M€, d'un montant de subventions pour 270 M€ et de la participation de la Banque Européenne d'Investissement à travers son produit de réhaussement de crédit (« Project Bond Credit Enhancement »).

CDC Infrastructure est actionnaire des deux entités (11% dans la société d'Exploitation, 40% dans la société Projet), aux côtés de la CCI Côte d'Opale, de la CCI Région Nord de France et de Meridiam, pour un investissement global en fonds propres et quasi fonds propres représentant plus de 46 M€ pour sa participation.

« A travers sa filiale CDC Infrastructure, le groupe Caisse des Dépôts participe activement au développement des infrastructures portuaires des ports de Calais et de Boulogne-sur-Mer, dans un cadre durable ayant vocation à soutenir l'économie locale et à préserver l'environnement » a déclaré Patrick Vandevoorde, Directeur Général de CDC Infrastructure.

A propos de CDC Infrastructure :

Filiale à 100% de la Caisse des Dépôts, CDC Infrastructure investit en fonds propres et quasi fonds propres dans des infrastructures – nouvelles ou existantes – essentielles au développement économique et à l'attractivité des territoires.

Dirigée par Patrick Vandevoorde, l'équipe regroupe 12 investisseurs professionnels disposant d'une expérience à la fois industrielle, juridique et financière. Cette équipe dispose d'une allocation de 1,7 Md €, dont 1,1 Md € ont déjà été investis dans 18 participations, dans les secteurs de l'énergie, des transports et des télécommunications. Ces investissements sont aujourd'hui situés à 90% en France (14 participations) et à 10% dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE (4 participations).

CDC Infrastructure intervient uniquement en tant qu'investisseur minoritaire (prises de participation situées entre 20 et 49% du capital), aux côtés de partenaires financiers (banques privées, assureurs vie, fonds souverains) et industriels.

Contact presse : Marie-Laure Mazaud - +33 (0)1 58 50 53 08 - marie-laure.mazaud@cdcinfra.com

CDC Infrastructure

22 place de la Madeleine 75008 Paris – Tél. : 01 58 50 20 90 - Télécopie : 01 58 50 11 57

Société anonyme au capital de 793 082 347,47 € - R.C.S. Paris 450 055 090 - TVA intracommunautaire FR69 450 055 090 00036